

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## L'emploi augmente, le chômage recule

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, l'emploi salarié marchand poursuit sa hausse en Paca, essentiellement soutenu par l'emploi hors intérim : +0,3 %, soit +3 800 salariés. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, la construction et le tertiaire marchand profitent pleinement de cette embellie et créent respectivement l'équivalent de 1 000 et 3 500 emplois. A l'inverse, les besoins de main d'œuvre se replient dans l'industrie (-670 emplois y compris intérim). Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés continue de baisser, principalement dans la sphère marchande.

La situation s'améliore également sur le marché du travail. Le taux de chômage se replie fortement (-0,4 point) et s'établit à 11,0 % de la population active, son plus bas niveau depuis mi-2012. Si la demande d'emploi continue d'augmenter en rythme annuel pour l'ensemble des catégories A, B, C, elle baisse encore chez les demandeurs d'emploi jeunes et de longue durée.

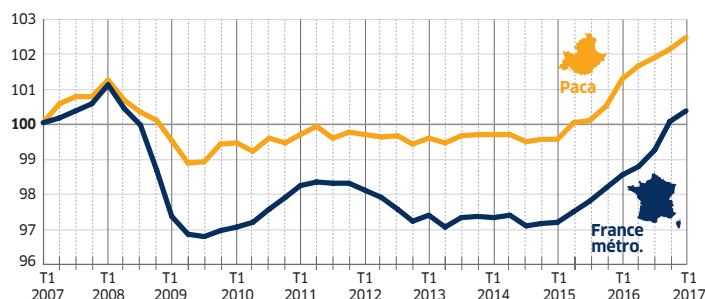
Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance solide de l'activité nationale : le PIB progresse de 0,4 %, après + 0,5 % fin 2016.

### La croissance de l'emploi se poursuit, portée par l'emploi hors intérim

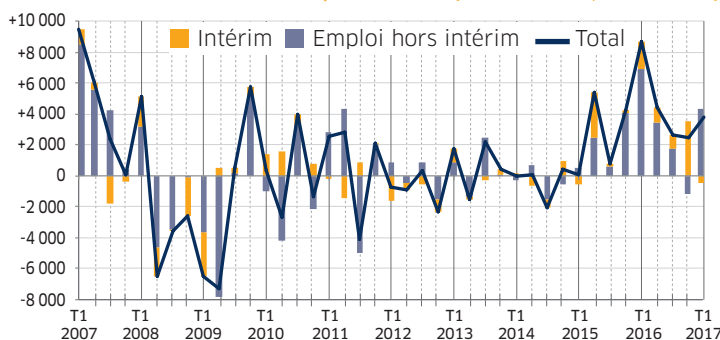
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, l'emploi salarié marchand des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs continue de progresser, prolongeant la hausse initiée début 2015 : +0,3 %, soit +3 800 emplois, après +0,2 % fin 2016 > ①. Contrairement au trimestre précédent, cette hausse ne s'explique que par la création d'emplois hors intérim (+0,4 %, soit +4 300 salariés, après -0,1 %) > ②. A l'inverse, l'intérim recule légèrement après une forte croissance fin 2016 (-1,1 %, soit -500 emplois environ, après +9,1 %). Au total, au 31 mars 2017, la région compte 1 136 400 salariés, 13 200 de plus qu'un an plus tôt (+1,2 %).

En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand poursuit également sa progression au cours des trois premiers mois de 2017. Le rythme est toutefois ralenti par rapport au trimestre précédent (+0,3 %, soit +53 800 salariés, après +0,5 %), en raison de la baisse du nombre d'intérimaires (-0,6 %, après +9,5 %). D'après les prévisions de l'Insee au niveau national, l'emploi salarié continuerait d'augmenter dans les secteurs marchands d'ici fin 2017, mais il serait freiné en seconde moitié d'année par l'arrêt programmé au 30 juin 2017 de la prime à l'embauche dans les PME.

### ① Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2007)



### ② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

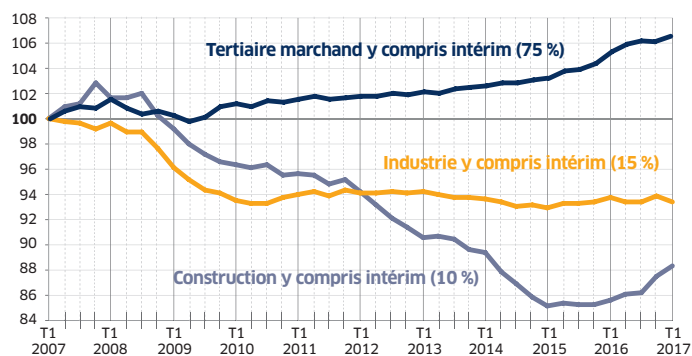


**Note :** données provisoires

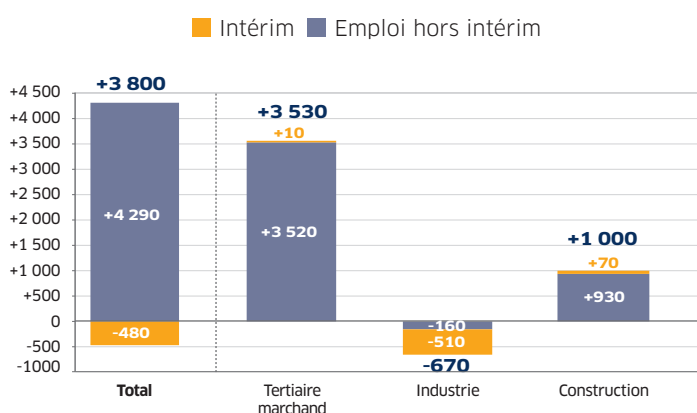
**Champ :** emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

### 3 Évolution de l'emploi salarié marchand y compris intérim, en Paca (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2007)



### 4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T4 2016 et la fin du T1 2017)



### Emploi salarié marchand y compris intérim, en Paca, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim <sup>(1)</sup> (en %)
Tertiaire marchand	859 200	840 600	18 600	2,2
Industrie	165 100	154 400	10 800	6,5
Construction	110 500	99 200	11 400	10,3
<b>Ensemble</b>	<b>1 136 400</b>	<b>1 094 200</b>	<b>42 200</b>	<b>3,7</b>

<sup>(1)</sup> Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

**Note :** données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

**Champ :** emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Retrouvez les séries longues de l'emploi salarié marchand y compris intérim, ventilées par département et secteur d'activité, dans le Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca.

En Paca, le **tertiaire marchand** a renoué avec la hausse après une pause fin 2016 > 3. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > Méthode page 6, la demande de travail des entreprises de ce secteur a en effet augmenté de l'équivalent de 3 530 emplois (+0,4 %), quasiment tous hors intérim. Plus de la moitié de cette hausse s'explique par le dynamisme des services aux entreprises (+1 900, soit +1,0 %) dont les besoins ne cessent de croître depuis quatre ans. L'emploi y compris intérim progresse également dans "l'hébergement-restauration" (+1 000, soit +0,9 %), "l'information-communication" (+330, soit +0,8 %), le "commerce" (+320, soit +0,1 %), les "transports et entreposage" (+180, soit +0,2 %) et les "activités financières et d'assurance" (+140, soit +0,3 %). Il se contracte en revanche dans les "autres activités de service" (-270, soit -0,4 %) et les "activités immobilières" (-60, soit -0,3 %).

Dans l'**industrie**, les besoins en main d'œuvre diminuent de l'équivalent de 670 emplois au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 (-0,4 %), effaçant presque la hausse de fin 2016. Le secteur a été surtout pénalisé par une forte baisse de l'intérim (-510, soit -4,5 %) : le taux de recours à l'intérim dans ce secteur a d'ailleurs reculé de 0,3 point. Les effectifs hors intérim se sont aussi repliés, mais dans une moindre mesure (-160, soit -0,1 %). Dans le détail, la demande de travail émanant des entreprises a reculé dans tous les sous-secteurs, à l'exception de la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" (+140, soit +0,8 %) et de la "fabrication de matériels de transports" (+0,7 %, soit +120). La baisse a été la plus forte dans celui du "raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (-500, soit -1,5 %).

Enfin, pour le cinquième trimestre consécutif, la croissance de l'emploi y compris intérim se poursuit dans la **construction** à un rythme soutenu : +1 000 salariés (dont 70 intérimaires), soit +0,9 %. Signe d'une embellie dans le secteur, le taux de recours à l'intérim n'a jamais été aussi fort depuis deux trimestres (10,3 %).

En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en main d'œuvre continuent leur progression dans le tertiaire marchand (+0,4 %, après +0,9 %) et la construction (+0,9 %, après +0,5 %). Dans l'industrie en revanche, la demande de travail se replie de 0,4 %, après deux trimestres consécutifs de hausse.

#### Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

## Nouveau recul du nombre de bénéficiaires, surtout dans la sphère marchande

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, le nombre de signatures et de reconductions de contrats aidés s'élève à 13 100 en Paca > 5, soit une baisse de 9 % en rythme annuel (-1 350 embauches). Ce trimestre encore, le repli est largement imputable à la sphère marchande (-49 %, soit une baisse de 1 580 embauches par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2016). Dans ce secteur, les signatures de Contrats uniques d'insertion (CUI-CIE) ont chuté de près de 63 % sur un an (-1 560 entrées) et celles en Emplois d'avenir se sont repliées de 23 % (-80 entrées). Le nombre de nouveaux bénéficiaires de Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) du secteur marchand augmente en revanche de 16 % (+60 entrées). A l'inverse, dans la sphère non marchande, le nombre de nouveaux contrats aidés a légèrement progressé début 2017 (+2 %, soit +230 entrées). Cette hausse est attribuable aux CUI-CAE et aux CDDI dans les Ateliers et chantiers d'insertion (respectivement +3 % et +6 %, soit +270 et +100 entrées), alors que les entrées en Emploi d'avenir du secteur non marchand se sont contractées (-10 %, soit -130 entrées).

Conséquence du repli des entrées en contrat aidé, le nombre de bénéficiaires poursuit sa baisse dans la région > 6. Fin mars 2017, Paca compte 35 600 bénéficiaires, soit une diminution de 10 % sur un an (-4 100) > 7. La baisse est nettement plus forte dans le secteur marchand que dans le secteur non marchand (-40% contre -2%, soit respectivement -3 470 et -630 bénéficiaires).

En France métropolitaine, le recul du nombre de nouveaux contrats aidés demeure plus soutenu qu'à l'échelle régionale (-17 % sur un an, soit -25 400 entrées). Comme en Paca, cette baisse est essentiellement due à la forte diminution du nombre de signatures et de reconductions dans la sphère marchande (-54 %, soit -23 900 entrées). Au total, le nombre de salariés en contrat aidé recule également (-61 800 bénéficiaires sur un an, dont près de 80 % dans le secteur marchand).

## Très léger repli de l'apprentissage

En Paca, 19 600 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires durant la campagne de juin 2016 à mai 2017, soit une baisse de 1 % par rapport à la précédente > 8. A l'échelle nationale, en revanche, le nombre de contrats d'apprentissage augmente de 2 % pour atteindre 271 800 entrées au cours de la campagne.

### Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

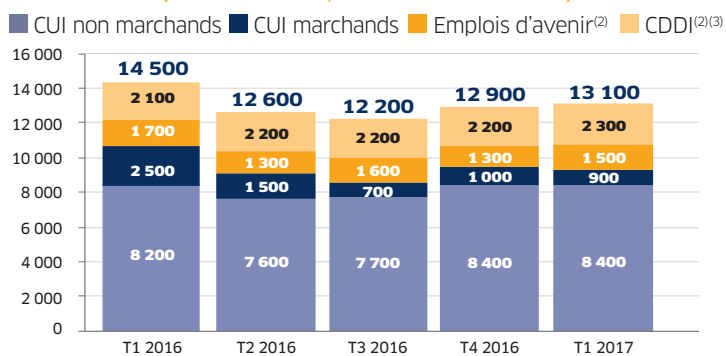
## Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes)

	Effectif	Variation annuelle (en nb.)	Variation trimestrielle (en nombre)			
			T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017
<b>Secteur non marchand</b>	<b>30 400</b>	<b>-630</b>	<b>+590</b>	<b>-530</b>	<b>-630</b>	<b>-60</b>
CUI-CAE	21 400	+830	+760	-40	-180	+290
Emplois d'avenir	5 800	-1 630	-230	-550	-590	-260
CDDI <sup>(4)</sup>	3 300	+170	+60	+60	+140	-90
<b>Secteur marchand</b>	<b>5 200</b>	<b>-3 470</b>	<b>-400</b>	<b>-1 490</b>	<b>-950</b>	<b>-630</b>
CUI-CIE	2 500	-3 000	-460	-1 300	-700	-550
Emplois d'avenir	2 000	-530	+40	-220	-270	-90
CDDI <sup>(4)</sup>	700	+60	+20	+20	+20	0
<b>Total</b>	<b>35 600</b>	<b>-4 100</b>	<b>+200</b>	<b>-2 030</b>	<b>-1 570</b>	<b>-690</b>

<sup>(4)</sup> depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI ; ces derniers concernent le secteur non marchand, tandis que les CDDI du secteur marchand sont réalisés dans des entreprises d'insertion (EI)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires - Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## Entrées<sup>(1)</sup> dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumulés trimestriels)



<sup>(1)</sup> y compris avenants de reconduction

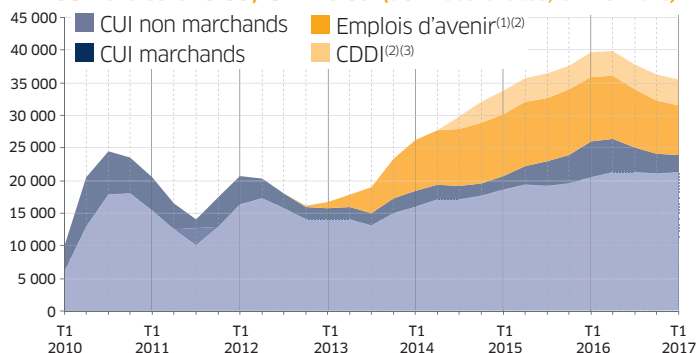
<sup>(2)</sup> marchands et non marchands

<sup>(3)</sup> depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



<sup>(1)</sup> les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

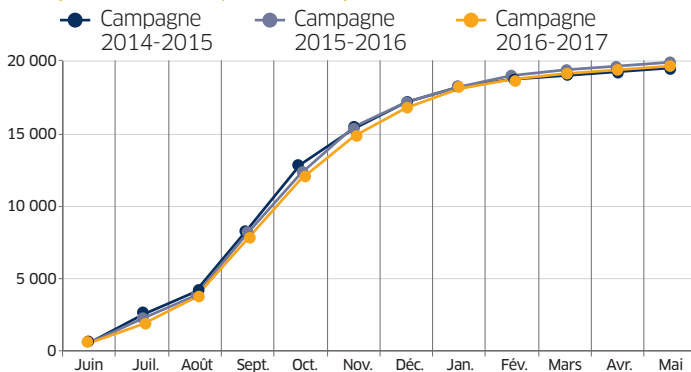
<sup>(2)</sup> marchands et non marchands

<sup>(3)</sup> depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

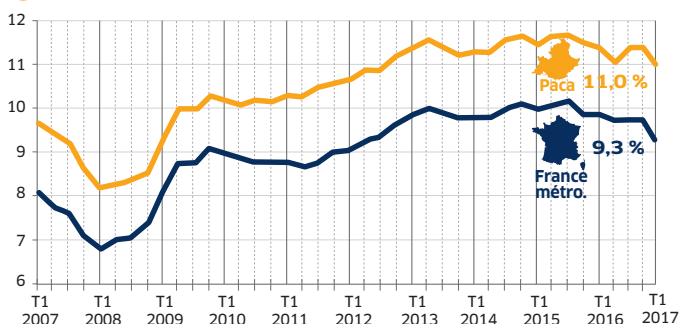
Source : Dares, Direccte Paca - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## ■ Forte baisse du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage localisé diminue de 0,4 point au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 après avoir légèrement augmenté au cours des deux trimestres précédents > 9. Il s'établit ainsi à 11,0 % de la population active, son plus bas niveau depuis mi-2012. Sur un an, il recule de 0,5 point.

En France métropolitaine, le repli trimestriel est de même ampleur et le taux de chômage atteint 9,3 % de la population active. Le recul sur un an est légèrement plus marqué qu'en Paca (-0,6 point). D'après les prévisions de l'Insee, au cours des prochains trimestres, la hausse attendue de l'emploi serait supérieure à celle de la population active : le nombre de chômeurs continuerait donc de baisser, bien que plus modérément.

### 9 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

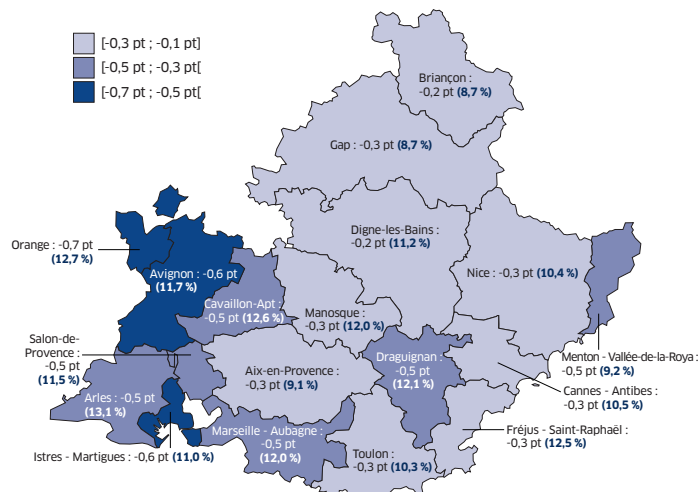
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Tous les départements de la région sont concernés par cette baisse du taux de chômage. Elle s'élève à -0,6 point dans le Vaucluse (12,2 %), qui continue néanmoins à afficher le taux le plus élevé de la région, et à -0,5 point dans les Bouches-du-Rhône (11,4 %). Le repli est moins marqué (-0,3 point) dans les Hautes-Alpes (8,9 %), les Alpes-Maritimes (10,3 %) et le Var (10,8 %). Il est très faible (-0,1 point) dans les Alpes-de-Haute-Provence (11,5 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage diminue également dans chacune des zones d'emploi de Paca > 10. Il recule nettement dans la zone d'emploi d'Orange (-0,7 point), qui se situe toujours au 2<sup>e</sup> rang des territoires les plus touchés par le chômage dans la région (12,7 %). Les zones d'emploi d'Istres - Martigues (11,0 %) et d'Avignon (11,7 %) enregistrent

aussi un repli important (-0,6 point). La baisse est la plus faible (-0,2 point) dans les zones d'emploi de Briançon (8,7 %) et Digne-les-Bains (11,2 %). Dans les autres zones d'emploi de Paca, la diminution du taux de chômage oscille entre -0,3 et -0,5 point, proche de l'évolution régionale.

### 10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2016 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 1<sup>er</sup> trimestre 2017)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

## ■ Nouvelle baisse des demandeurs d'emploi jeunes et de longue durée

Début 2017, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi augmente encore en Paca. En moyenne sur le 1<sup>er</sup> trimestre, la région compte 483 000 inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C, soit +2,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (+12 100), après +2,1 % au trimestre précédent > 11. Malgré cette légère accélération, les taux de croissance annuels observés depuis un an sont bien en deçà de ceux enregistrés depuis la crise de 2008. D'après les premières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs d'emploi observé en mai se maintenait en juin, la hausse annuelle s'accroîtrait au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 (+3,8 %).

### 11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)					
		T1 2017	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017 acquis <sup>(1)</sup>
<b>Hommes</b>	<b>241 600</b>		+0,7	+1,7	+1,4	<b>+1,6</b>	+2,5
<b>Femmes</b>	<b>241 400</b>		+2,4	+3,7	+2,9	<b>+3,5</b>	+5,1
<b>Âgés de moins de 25 ans</b>	<b>59 200</b>		-4,7	-0,5	-1,4	<b>-1,7</b>	0,0
<b>Âgés de 25 à 49 ans</b>	<b>298 600</b>		+0,9	+1,9	+1,3	<b>+1,6</b>	+3,0
<b>Âgés de 50 ans ou plus<sup>(2)</sup></b>	<b>125 200</b>		+6,8	+6,3	+6,0	<b>+7,1</b>	+7,7
<b>Inscrits depuis moins d'un an</b>	<b>281 700</b>		-0,8	+3,7	+4,1	<b>+5,3</b>	+4,7
<b>Inscrits depuis un an ou plus</b>	<b>201 400</b>		+4,9	+1,2	-0,5	<b>-1,0</b>	+2,5
<b>Total Paca</b>	<b>483 000</b>		<b>+1,5</b>	<b>+2,7</b>	<b>+2,1</b>	<b>+2,6</b>	<b>+3,8</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>5 501 800</b>		<b>+0,8</b>	<b>+1,2</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,8</b>	<b>+2,3</b>

(1) Les données d'avril et de mai 2017 étant connues, l'acquis de croissance pour le T2 2017 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre mai et juin 2017.

(2) L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T1 2017, en Paca, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 483 000 (moyenne des niveaux des mois de janvier, février et mars 2017). Par rapport au T1 2016, il augmente de 2,6 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

L'accélération s'observe dans le Var (+2,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre, après +1,1 %), les Bouches-du-Rhône (+3,2 %, après +2,3 %), et dans une moindre mesure dans les Alpes-de-Haute-Provence (+3,4 %, après +3,2 %). Le rythme de croissance décélère en revanche dans le Vaucluse (+1,2 %, après +1,9 %), et dans les Hautes-Alpes (+2,3 %, après +2,5 %), alors qu'il se maintient dans les Alpes-Maritimes (+2,6 %). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, il devrait s'intensifier dans tous les départements de la région.

Pour le sixième trimestre consécutif, le nombre moyen de jeunes de moins de 25 ans diminue sur un an (-1,7 % début 2017, soit -1 000 demandeurs d'emploi, après -1,4 %). Si les niveaux observés en mai étaient identiques en juin, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi se stabiliserait au 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

Après avoir décéléré tout au long de l'année 2016, la demande d'emploi des 50 ans ou plus accélère à nouveau\* (+7,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit +8 300 demandeurs d'emploi, après +6,0%). Cette hausse reste toutefois en deçà des rythmes observés depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. L'accélération devrait se poursuivre au 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

Pour le deuxième trimestre consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) diminue sur un an : -1,0 % début 2017, soit -2 100

demandeurs d'emploi, après -0,5 %. Ils représentent ainsi 41,7% des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, soit 1,5 point de moins que début 2016. Toutefois, d'après les premières données disponibles sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2017, leur nombre devrait s'accroître à nouveau\*. A l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an continue d'augmenter (+5,3 %, après +4,1 %). La hausse devrait se modérer au 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

En France métropolitaine, 5 501 800 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit +0,8 % sur un an (après +0,3 %). Ce taux de croissance devrait accélérer au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, mais resterait inférieur à celui de Paca. Les évolutions par sexe, âge et ancienneté d'inscription sont similaires à la région. Ainsi, la baisse annuelle du nombre de jeunes se poursuit (-5,2 %, après -5,4 %) et, pour la deuxième fois depuis la crise de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée recule (-2,7 %, après -1,5 %). Ces tendances s'atténueraient au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, mais contrairement à la région, le repli s'observerait toujours pour ces publics.

\* D'après l'Insee, l'effet du Plan 500 000 formations supplémentaires mis en œuvre début 2016, qui cible en particulier les séniors et les demandeurs d'emploi de longue durée, s'estomperait en 2017 après avoir culminé fin 2016.

Rédaction achevée le 20 juillet 2017.

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

### Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, juin 2017 : "[Croissance solide](#)".

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

[www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas

considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

### Pour en savoir plus :

• Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)".

• Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)".

## Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acoss et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent *au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim*. Produites

et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires. Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui continue de classer l'intérim en totalité dans le secteur marchand. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.

## Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

### Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

### Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe trois types :

> **les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux. Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement

dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 10 % de l'enveloppe financière nationale.

> **les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI, qui a vocation à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une **Entreprise d'insertion (EI)**. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

> **les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR). Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

[www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Laurent Neyer, Directeur régional par intérim

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@direccte.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@direccte.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@direccte.gouv.fr](mailto:remi.belle@direccte.gouv.fr)

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars